

VILLE DE PEYMEINADE

Département des Alpes-Maritimes

Débat d'orientations budgétaires 2017

Conseil Municipal du 9 février 2017



Rapport de Monsieur Jean-Marie GUENOT,
Adjoint au Maire délégué aux Finances



SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
I. UNE ACTION MUNICIPALE RESPONSABLE ET VOLONTARISTE AU SERVICE DES PEYMEINADOIS ET DU TERRITOIRE.....	3
1/ REDYNAMISER LA COMMUNE	3
1.1 – La politique d’aménagement et de développement urbain de la ville.....	3
1.2 – Le logement	4
1.3 – La politique culturelle et évènementielle	4
2/ REpondre AUX BESOINS QUOTIDIENS DES PEYMEINADOIS	5
2.1 – La sécurité	5
2.2 – Le cadre de vie.....	6
2.3 – Les déplacements et l’accessibilité	6
2.4 – L’action sociale	7
2.5 – L’enfance et la jeunesse.....	7
2.6 – La vie associative.....	9
3/ GOUVERNER LA VILLE AUTREMENT.....	9
3.1 - La démocratie locale.....	9
3.2 – L’intercommunalité.....	10
3.3 – La modernisation et l’adaptation des services publics.....	11
II – LES ELEMENTS DE CADRAGE ET LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2017 EN MATIERE DE FONCTIONNEMENT ET D’INVESTISSEMENT.....	12
1/ EVOLUTION DES RECETTES, DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT ET DE L’EPARGNE	12
1.1 - La poursuite de la diminution des dotations de l’Etat.....	12
1.2 – Une évolution très faible des recettes de la fiscalité ménage	14
1.3 – Les principaux faits marquants des autres produits.....	14
1.4 – Les charges brutes du personnel.....	15
1.5 – Les principaux faits marquants des autres charges.....	16
1-6 – L’épargne brute et nette.....	16
2/ L’EFFORT D’INVESTISSEMENT POUR 2017	17
2.1 – Les dépenses d’investissement 2017 et les engagements pluriannuels envisagés	17
2.2 – Le financement des investissements	18
3/ UN ENDETTEMENT DE LA VILLE AU 31 DECEMBRE 2017 MAITRISE ET SECURISE.....	19
3.1 – La poursuite du désendettement engagé depuis 2015	19
3.2 – Les caractéristiques générales de la dette au 31 décembre 2017	20



INTRODUCTION

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), prévu à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, a lieu dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, est venue préciser que ce débat doit se tenir sur la base d'un rapport, qui doit présenter les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Outre ce changement juridique, le DOB a toujours vocation à présenter les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'année d'exercice du budget à venir. S'agissant plus particulièrement de Peymeinade, la présentation du DOB est l'occasion pour la majorité municipale d'affirmer avec force la poursuite de ses engagements de campagne et de présenter les moyens cohérents sécurisés de financer les projets et les politiques publiques mis en place.

Le vote du budget primitif 2017 de la ville marquera la moitié du mandat pour le Conseil Municipal élu au printemps 2014. Il s'inscrira également dans le contexte d'échéances politiques majeures pour notre pays, ainsi que dans plusieurs pays importants, qui par définition, inscriront l'économie et la société française dans un nouveau cycle, sans oublier les aléas mondiaux.

Ce contexte électoral particulier est certes peu favorable à des réformes de fond mais implique également de grandes incertitudes et une absence de visibilité sur les années 2018 et suivantes sur des paramètres essentiels pour la construction des budgets, générant différentes interrogations à propos de la l'évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), la stratégie du futur gouvernement en termes de fiscalité, d'évolution des carrières et rémunérations des fonctionnaires ou encore de maîtrise des dépenses locales.

La loi de finances de 2017 prévoit :

- la poursuite de la réduction de la DGF mais de moitié par rapport à ce qui était prévu initialement,
- la prorogation des exonérations de taxe d'habitation et de taxe foncière, qui va impacter à la baisse les recettes fiscales de la commune, comme ce fut le cas en 2016,
- une revalorisation des valeurs locatives limitée à 0,4%, la plus basse décidée au cours de ces dix dernières années.

Dans un tel contexte national qui continue de peser lourdement sur les finances locales, accompagné de fortes incertitudes et un manque de visibilité pluriannuelle sur des paramètres budgétaires essentiels pour la commune, le pilotage budgétaire pour l'exercice 2017 continuera d'être effectué de manière extrêmement réactive et exigeante pour préserver les grands équilibres financiers.

Dans la continuité du travail déjà engagé depuis 2014, l'année 2017 sera l'occasion de poursuivre les engagements de campagne afin de répondre aux besoins des habitants et préparer la ville de demain.

Ainsi, la priorité sera donnée à l'investissement pour moderniser la ville et renforcer son attractivité, avec un souci constant de bonne gestion et de qualité des services publics rendus.



I. UNE ACTION MUNICIPALE RESPONSABLE ET VOLONTARISTE AU SERVICE DES PEYMEINADOIS ET DU TERRITOIRE

Dans le prolongement de son action depuis le début de ce mandat, les orientations, projets et actions de la ville pour 2017 s'inscrivent dans les 3 grands objectifs du plan d'actions municipal :

- redynamiser la commune,
- répondre aux besoins quotidiens des habitants,
- gouverner la cité autrement.

1/ REDYNAMISER LA COMMUNE

La volonté reste de renforcer l'attractivité du territoire et d'offrir un cadre de vie agréable pour les habitants. Anticiper la ville de demain, c'est travailler dès aujourd'hui aux secteurs à enjeux en matière d'habitat, d'emplois et d'espaces publics.

L'attractivité de la commune passe également par les animations proposées.

1.1 – La politique d'aménagement et de développement urbain de la ville

2017 verra la finalisation de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville. Les nouvelles règles d'urbanisme qui seront rendues applicables remplaceront celles du POS datant de 1983. Document fondamental pour la commune, le PLU planifie l'aménagement du territoire sur les 10 prochaines années.

La restructuration du centre ville constitue le projet urbain phare.

Après la phase d'études préliminaires, l'aménagement du cœur de ville devrait démarrer en 2017 avec le lancement de la création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) « Espace Lebon ». La commune désignera le futur aménageur par le biais d'une concession d'aménagement, qui sera chargé de construire un programme de logements, d'espaces publics de proximité et d'activités. Les objectifs de ce projet sont multiples :

- créer un véritable cœur de ville,
- retrouver une véritable centralité pour le centre ville en conservant l'esprit « village » de Peymeinade,
- répondre à la demande en logement pour tous,
- favoriser le développement des activités commerciales et de services,
- retrouver ces lieux de rencontres avec des espaces publics accessibles à tous,
- améliorer les conditions de stationnement en centre-ville.

Le choix de la procédure de ZAC permettra à la commune de maîtriser et suivre au plus près l'évolution du projet d'aménagement qui devra respecter ces objectifs.

Le calendrier prévisionnel de l'opération prévoit pour l'année 2017 :

- *le bilan de concertation et la création de la ZAC,*
- *le choix du concessionnaire,*
- *la signature du traité de concession.*

En parallèle, la commune souhaite lancer la réflexion de son projet de réaménagement de la place du Centenaire et de ses abords.

Cette place, lieu central entre le vieux village et le futur espace Lebon dispose d'un potentiel inexploité.

La municipalité par le biais de la procédure adaptée sous la forme d'un concours d'idées, va mettre en concurrence plusieurs corps de métiers associés (architectes, urbanistes, ingénieurs VRD, paysagistes, etc.), réfléchissant en groupe à un projet répondant aux besoins de la collectivité. La procédure sera lancée courant mars.



Autre projet majeur de l'année, le démarrage de la construction de la salle de spectacle.

L'ambition de la majorité municipale est de faire de Peymeinade « une ville de Culture ». Réunir un public, toujours plus large, faire vivre la culture dans la cité, telles sont les missions confiées aux équipes culturelles. La ville soutient et porte une programmation culturelle riche et variée, depuis de nombreuses années, mais les capacités d'accueil sont limitées. La salle de spectacle de 350 places envisagée permettra de développer la politique culturelle et sera un pôle majeur d'attraction et d'identité culturelle et artistique au sein de la ville.

Après la définition de la programmation de la salle, la consultation pourra être lancée dans le 2^{ème} trimestre 2017 pour le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

En outre, en 2017, les actions visant à l'entretien, la conservation ou la restauration du patrimoine seront renforcées par :

- la poursuite des études sur la rénovation du vieux village : enfouissement des réseaux, rénovation de l'église avec en priorité la sécurisation du clocher, mise en valeur du lavoir,
- la fin des travaux sur les cimetières : travaux de peinture, création d'un columbarium et d'un jardin du souvenir à l'ancien cimetière, réparation du mur de soutènement et rénovation du columbarium au cimetière du Candéou,
- les travaux de sécurisation et d'embellissement de la salle Daudet : mise aux normes sécurité incendie et peinture de la grande salle et du hall d'accueil,
- un projet de regroupement des services culturels en un même lieu (actuel bâtiment de la bibliothèque). Cet investissement permettra de libérer des espaces de travail et d'accueil à l'hôtel de ville et ainsi d'optimiser les coûts de réaménagement de la mairie avec ceux de la bibliothèque qui avaient été envisagés au budget 2016.

1.2 – Le logement

Dans ce domaine, la ville poursuivra son travail avec les partenaires et bailleurs sociaux pour adapter l'offre de logements aux besoins de ses habitants.

Des programmes de logement mixtes (locatifs sociaux et accession) sont programmés sur la commune pour répondre aux obligations réglementaires ainsi qu'au bilan de production triennal.

A ce titre, en 2017, la commune sera amenée à se prononcer sur trois projets importants portés par un bailleur social en tant que membre des jurys de concours.

Ces projets sont situés :

- allée des Pins Escarabins : 60 logements locatifs sociaux + 17 logements accession.
- chemin du Suye : 55 logements locatifs sociaux.
- boulevard Jean Giraud (proximité de la RECB) : 30 logements locatifs sociaux.

1.3 – La politique culturelle et événementielle

Une politique culturelle et événementielle affirmée irrigue la ville et contribue à son rayonnement. C'est pourquoi, pour l'année qui vient, et tout en s'inscrivant dans un contexte budgétaire contraignant, la ville de Peymeinade souhaite poursuivre sa politique d'animations. Les événements conçus comme de véritables outils de promotion de la commune, sont planifiés après une réflexion stratégique fondée sur des bilans afin d'y apporter cohérence et résultats.

De nombreuses animations seront proposées tout au long de l'année en direction de tous les publics. Outre les manifestations habituelles (Fête de la Saint Roch, le Forum des Associations, Peymeinade en Scène), le village de Noël, nouveauté 2015 et le Festival de Manga, seront reconduits et de nombreuses pièces de théâtre, des concerts de musique classiques et lyriques, des ateliers créatifs à la bibliothèque seront régulièrement programmés.



Dans un souci d'efficience des dépenses publiques, le festival « Les Nuits Bleues » traditionnellement organisé en juillet sera supprimé. Ce festival subissait de plein fouet la concurrence non seulement des autres festivals de musique estivaux de la région mais aussi et surtout des Estivales du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, qui sont entièrement gratuites.

C'est pourquoi, une répartition des dates en juillet maintiendra une animation régulière sur la commune. En contrepartie, une nouvelle programmation de la St Roch permettra de donner un nouvel élan à cette fête traditionnelle en confirmant son rôle phare en termes d'animation pour tous.

Afin de poursuivre l'affirmation de Peymeinade comme ville culturelle et après le succès de la rétrospective Giacomo de Pass l'an dernier, la commune mettra à l'honneur d'autres artistes renommées avec une exposition qui sera cette fois consacrée aux trois sœurs Bastelica « Bastelica, peintre pluriel » pendant 3 semaines, du 8 au 29 juillet à la Salle des Fêtes.

Puis l'année 2017 sera également consacrée à la recherche d'un jumelage avec une commune italienne, si possible en Toscane, et obligatoirement dotée d'un collège. Ce partenariat serait une belle opportunité pour le développement des échanges scolaires et associatifs.

2/ REpondre aux besoins quotidiens des peymeinadois

2.1 – La sécurité

La sécurité, droit vital pour tous, reste plus que jamais pour la majorité municipale une des priorités. Les partenariats créés, avec les différents acteurs locaux œuvrant ensemble, la justice, la police, la gendarmerie, l'éducation nationale, les pompiers permettent de renforcer la coordination et l'efficacité sur le terrain, en tout endroit de la ville.

La convention de coordination signée en 2016 entre la Police Municipale et la Gendarmerie permettra de planifier les actions conjointes dans divers domaines tels que la sécurité routière, la lutte contre les atteintes aux biens, la lutte contre la toxicomanie, la prévention des violences scolaires, la surveillance des établissements scolaires.

La police municipale, composée de six policiers municipaux formés et avec un équipement renouvelé, d'un agent de surveillance de la voie publique et de trois vacataires pour assurer la circulation routière et piétonnière aux abords des écoles continuera d'être un véritable service de proximité et de protection des peymeinadois.

La commune consolidera les efforts engagés pour garantir le maintien de l'ordre et préserver un cadre de vie serein avec :

- une présence des équipes de la police municipale sur une amplitude horaire adaptée qui limitera les plages quotidiennes au cours desquelles les effectifs ne sont pas présents sur la ville,
- des contrôles de vitesse réguliers et l'installation de radars pédagogiques aux lieux les plus sensibles de la commune incitant les conducteurs à adapter leur comportement,
- la poursuite des plans de sécurisation de ses bâtiments (complexe sportif, salle Daudet, Gymnase) et en particulier des écoles engagés en 2016 dans la cadre du plan vigipirate renforcé (protection intérieure et extérieure).
- des aménagements de voirie pour sécuriser les piétons :
 - o création d'un cheminement piéton et installation de dispositifs de ralentissement sur l'avenue de Peygros,
 - o création d'un trottoir route de Draguignan section chemin des Yvelines - rond point du collège,
 - o amélioration de l'accès à l'école maternelle Fragonard.



- l'aménagement de nouvelles voies de bouclage DFCI agréées par la Préfecture dans le secteur de Montfaraude et dans le prolongement du chemin du Tanneron,
- le déploiement de la vidéoprotection avec six caméras sur Peymeinade.

La ville pourra s'appuyer également sur le réseau des référents des conseils de quartiers renouvelés récemment et des voisins vigilants pour s'informer et régler de potentiels problèmes.

2.2 – Le cadre de vie

L'amélioration du cadre de vie est aussi une préoccupation de l'équipe municipale : propreté urbaine, entretien des voiries, des espaces verts, des réseaux d'eaux pluviales et d'éclairage public, mobilier urbain, gratuité des parkings, fleurissement...

Les chantiers phares de 2017 sont notamment :

- pour l'entretien la voirie :
 - o réparation des trottoirs du boulevard Général de Gaulle jusqu'à l'église,
 - o réfection de chaussées : chemin Carraire du Puit, avenue du Dr Gerhardt, Hameau de Peymeinade,
- l'extension du réseau d'eaux pluviales de l'avenue Funel et l'amélioration du réseau existant Bd Jean Giraud,
- la poursuite du curage et de l'entretien des vallons pour accueillir les eaux pluviales et pour la gestion des mises en charge des exutoires lors des fortes pluies,
- l'amélioration du réseau d'éclairage public : mise en conformité des armoires de commande, création de points lumineux sur les parkings des écoles Mistral et St Exupéry,
- le renouvellement de mobiliers urbains avec l'installation de bancs sur différents points du centre-ville comme le square Boutiny/Lebon,
- une mise en valeur et une protection des espaces verts avec notamment une gestion différenciée des nouvelles plantations (jardins secs, réduction des fleurs en aménagements des espaces à base de matériaux inertes, inscription dans une démarche de zéro phytosanitaire avec l'achat de consommables de désherbant et outillages plus écologiques),
- réduire les nuisances publicitaires en réactualisant le règlement local intercommunal de publicité (RLP) datant de 1995, tout en veillant à préserver l'activité économique de la ville. Peymeinade, Cabris, Le Tignet, Saint Cezaire et Spéracédes engageront ce travail ensemble, afin de garantir un paysage urbain de qualité et cohérent sur l'ensemble des 5 communes.

L'amélioration de l'entretien de la ville sera réalisée également à travers des moyens matériels supplémentaires pour les services techniques communaux, dont un camion plateau.

2.3 – Les déplacements et l'accessibilité

Les déplacements sont une préoccupation majeure des habitants.

Pour y répondre, la commune mènera en 2017 les opérations suivantes :

- le suivi de l'étude de faisabilité lancée par la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse sur la RD2562 en 2016, pour permettre de trouver des solutions à court, moyen et long termes en faveur d'une circulation plus fluide vers le sud et l'est du département,
- la suite des travaux de déplacement de l'avenue Funel qui ont démarré en 2016, selon le nouveau tracé,
- l'aménagement et l'agrandissement du parking de l'école Mistral qui devrait permettre d'accueillir un espace de covoiturage.

La commune a engagé son Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) en 2016. Celui-ci se poursuivra en 2017 par la mise en accessibilité de voiries et bâtiments publics pour les personnes à mobilité réduite. C'est un vaste et couteux chantier de plusieurs années. Au fur et à mesure, les mises aux normes sont réalisées. Sont en cours les travaux commandés en 2016 :

- au club inter-âge,



- au parking Saint Marc,
- pour le cheminement d'accès au parking Lebon,

Sont programmées en 2017, l'accessibilité des trottoirs de l'avenue de Boutiny, du Gymnase Douillet, du cimetière du Clos, dans les écoles St Exupéry et Mistral ainsi qu'à la salle Daudet.

2.4 – L'action sociale

La ville, par l'intermédiaire du CCAS, assurera en 2017, la pérennité des aides sociales légales et facultatives, avec le maintien d'un budget équivalent à celui de l'année passée.

Ainsi, l'équipe municipale reste attentive à soutenir les habitants dans leur quotidien. Elle met en œuvre une politique d'accompagnement des seniors, des familles et des personnes les plus fragiles. Dans un contexte socialement et économiquement toujours difficile, l'équipe municipale fait à nouveau le choix d'orienter son action envers ceux qui en ont le plus besoin en exerçant son devoir de solidarité.

Le maintien d'une subvention importante au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) en 2017 ainsi que la mise à disposition d'agents municipaux permettra à celui-ci notamment de lancer des actions issues de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) complémentaire.

Parmi les actions à initier ou à poursuivre en 2017 pourraient figurer :

- des opérations en matière d'assistance budgétaire.
- des opérations de prévention à destination des seniors avec des ateliers thématiques relatifs à la santé et la sécurité (équilibre alimentaire, abus de faiblesse, risques domestiques) en partenariat avec la gendarmerie, la police municipale, les caisses de retraite et les pompiers.
- l'attribution, le suivi et l'animation des jardins familiaux : il pourrait être envisagé pour la première fois des échanges entre le service environnement de la CAPG et les locataires des jardins.
- l'animation à destination des seniors (personnes âgées de plus de 65 ans) : organisation et accompagnement de sorties pédestres une fois par mois, animations durant la semaine bleue, maintien des festivités en juin et en fin d'année.

2.5 – L'enfance et la jeunesse

Le parcours scolaire d'un enfant se joue pour beaucoup dans les premières années. L'école élémentaire est en effet le lieu des apprentissages fondamentaux mais aussi celui où les premiers retards sont susceptibles d'apparaître. Elle est marquée par une forte répercussion des inégalités sociales sur la réussite scolaire. C'est l'école primaire qui transmet les premiers éléments d'une culture commune nourrie des savoirs fondamentaux, des valeurs et des compétences indispensables à une poursuite d'études réussie, à l'exercice de la citoyenneté et à la vie dans une société démocratique. Pour ces raisons, l'école reste une priorité de la municipalité.

Peymeinade accueille 755 enfants dans ses écoles. Ces établissements bénéficient, année après année, d'un important programme de rénovation pour garantir le confort et la sécurité des écoliers. L'effort sera porté en 2017 sur la réhabilitation de certaines infrastructures du quotidien :

- l'école élémentaire de St Exupéry : changement des sols des classes et des couloirs,
- l'école maternelle Fragonard : fin des changements de menuiserie.
- l'école Mirabeau : le changement de la clôture et occultation de la cour.

De plus, en raison du risque terroriste, toutes les écoles seront équipées d'alarme anti-intrusion

Concernant la restauration scolaire, la ville va engager à partir de 2017 un programme de rénovation des équipements.



Un premier chantier sera consacré à la réhabilitation des réfectoires et des cuisines. Etalée sur 3 ans, ce sont l'ensemble des équipements qui seront rénovés permettant ainsi de repenser le service et d'améliorer les conditions d'accueil des enfants : travaux de peinture, renouvellement des mobiliers, nouveaux équipements de cuisine, mise aux normes des cuisines.

Phasage du projet :

- *année 2017 : réfectoire de St Exupéry élémentaire,*
- *année 2018 : réfectoires et cuisines de St Exupéry maternelle et Fragonard élémentaire,*
- *année 2019 : réfectoire Fragonard maternelle.*

Le site de Mistral sera étudiée en même temps que le projet d'agrandissement de la cuisine centrale.

En effet, un second chantier à l'échelle intercommunale concerne la réflexion sur l'extension de la cuisine centrale de l'école Mistral qui permettrait de produire et livrer les repas pour toutes les cantines scolaires satellites des communes de Peymeinade, du Tignet, Spéracédes, Cabris et de Saint-Cezaire sur Siagne ainsi que les repas des crèches et des personnes âgées ou dépendantes gérés par la CAPG.

Après concertation, les cinq communes ainsi que la CAPG souhaitent s'inscrire dans une démarche commune d'amélioration de la restauration collective et de mutualisation des moyens.

Ce projet devrait répondre à un besoin de rationaliser et d'optimiser le fonctionnement de la restauration collective et s'articuler autour d'une volonté de développer des circuits courts.

Pour répondre à ce projet intercommunal, les communes concernées et la CAPG ont décidé de lancer ensemble une étude d'opportunité et de faisabilité technique et financière afin de mutualiser la confection des repas relevant de leurs compétences. La ville de Peymeinade, mandataire du projet, lancera et suivra la procédure de consultation.

L'année 2017 sera également marquée par l'amélioration des conditions de restauration des enfants dans les écoles avec :

- la poursuite des études sur la qualité gustative des repas servis aux enfants, sur le plaisir de manger avec le concours des parents d'élèves et des représentants du CMJ, dans le cadre des réunions régulières de la commission des menus.
- le développement des circuits courts et des produits bio avec un objectif de passer de 15% à 20% d'ici la fin d'année et l'introduction systématique d'un fruit au goûter,
- la poursuite de la formation engagée en 2016 auprès de tous les agents intervenant sur la pause méridienne. Après les ATSEM, ce sont les agents de restauration qui suivront une action de formation de deux jours avec pour objectifs d'adopter les attitudes et les comportements éducatifs appropriés à l'accueil des enfants sur le temps du repas et d'identifier les points forts et les axes d'amélioration de l'organisation du temps du midi.

De plus, le soutien à l'éducation pour favoriser la réussite de tous sera reconduit en 2017 avec le maintien des dotations versées au budget de la Caisse des Ecoles qui accompagnent les actions éducatives, le remplacement des ATSEM partis à la retraite, la poursuite du renouvellement des équipements informatiques et de la fourniture des matériels et mobiliers scolaires.

Enfin, la réforme des rythmes scolaires mise en œuvre depuis 2014 en concertation avec les représentants des parents d'élèves, les partenaires éducatifs et les associations, continuera de jouer son rôle en 2017. Tous les partenaires, éducation nationale, CAPG, associations, intervenants extérieurs et agents, travaillent en synergie pour la réussite scolaire et l'épanouissement des enfants.

En dehors des temps scolaires, les deux centres de loisirs de la commune (Fragonard et Daudet) accueillent les enfants les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Bien que cette compétence périscolaire soit gérée par la CAPG, la commune y contribue pleinement avec la mise à disposition des locaux et de personnel.



2.6 – La vie associative

Le nombre et la diversité des associations sont une richesse. Faciliter les échanges, le partage, la fraternité, la solidarité, la convivialité, la création, l'émergence de nouveaux talents ou d'activités innovantes, sont des objectifs forts du partenariat de la ville avec les associations. La collectivité continuera à soutenir ce dynamisme associatif. Ce soutien s'exprime à la fois dans l'accompagnement financier des structures, dans la mise à disposition d'équipement municipaux, mais aussi dans l'implication de la municipalité pour encourager le dynamisme et la diversité des activités proposées.

En 2017, pour et avec nos associations qui sont plus d'une centaine aujourd'hui installées sur Peymeinade, il s'agira :

- de fédérer la vie associative, permettre aux associations de mutualiser leurs moyens,
- d'impulser des projets favorisant le travail en commun (fête de la musique, Forum des associations, cérémonies d'accueil des nouveaux arrivants),
- et d'encourager et mettre à l'honneur les bénévoles et les champions sportifs.

Le soutien financier de la commune sera subordonné à la réalisation de projets d'intérêt communal.

3/ GOUVERNER LA VILLE AUTREMENT

3.1 - La démocratie locale

Gouverner autrement, c'est faire vivre de manière active la démocratie locale, consulter les citoyens, les faire participer aux décisions qui concernent leur quotidien. C'est aussi leur permettre de s'impliquer directement dans l'action publique locale et de mieux les informer.

Cette ambition se concrétise avec les conseils de quartier, renouvelés en 2016, ouverts à tous les habitants. Ils doivent permettre de co-produire des diagnostics et des solutions à mettre en œuvre. Ils vont donc être poursuivis en 2017.

Cette politique de participation active des peymeinadois à leur ville sera poursuivie également avec :

- les réunions mensuelles avec Monsieur le Maire, les « lundis du Maire ». Ces rencontres avec les habitants permettent de faire remonter régulièrement les questions et le vécu des citoyens et de construire des projets adaptés au besoin réel des habitants.
- des réunions publiques d'information et/ou d'échanges sur des thèmes précis et/ou d'actualités communales.

Les jeunes peymeinadois seront également entendus à travers le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ). Mis en place le 8 novembre 2016 suite aux élections qui se sont déroulées le 14 octobre 2016, il permettra à de jeunes enfants scolarisés du CM1 à la classe de 3^{ème}, d'être acteurs, de représenter d'autres enfants, d'apprendre et vivre la citoyenneté au quotidien.

Suite à la première réunion du conseil municipal des jeunes du 13 janvier 2017, plusieurs projets seront étudiés au cours de l'année, tels que la création d'une piste de VTT, l'aménagement du plateau sportif de St Exupéry, une journée de sensibilisation aux handicaps, l'organisation d'olympiades inter-écoles ou encore la mise en place de nouvelles animations dans le cadre du club ados gérés par la CAPG.

Mais pour créer les conditions d'une gouvernance citoyenne proche, moderne et partagée, la communication mise en œuvre au sein de la ville doit permettre d'animer le dialogue et la co-construction de la politique publique avec la population tout en mobilisant les acteurs de la vie locale. Cette ambition s'appuie déjà sur les publications municipales réalisées en interne par le Cabinet du Maire (courrier du Maire et le magazine municipal) et une communication relationnelle de proximité avec les opportunités d'interaction offertes par les nouvelles technologies (facebook et twitter).



Elle sera renforcée avec la mise en œuvre d'un nouveau site internet enrichi dans le courant du 1er trimestre 2017.

Plus globalement, la communication publique doit soutenir et promouvoir les grands rendez-vous, projets majeurs ou acteurs phares. Elle sera développée en 2017.

3.2 – L'intercommunalité

L'année 2017 marquera le renforcement de nos liens avec l'intercommunalité pour poursuivre la mise en œuvre de nos projets de développement dans un cadre élargi.

Avec leur participation active au sein des commissions et du bureau des Maires, les représentants de la commune veilleront à apporter leur contribution aux actions et réflexions communautaires et à les valoriser sur le territoire communal.

Ils participeront à la définition des projets d'équipements situés sur la commune et notamment la rénovation de la piscine, des crèches, le futur parking de co-voiturage...

La commune s'inscrira dans les politiques culturelle, sportive et touristique portées par la CAPG afin qu'elles bénéficient aux peymeinadois. De même, elle continuera de s'appuyer sur le soutien des services communautaires pour renforcer son dynamisme commercial, notamment au travers du FISAC, en cours de définition.

Enfin, les représentants de la commune contribueront aux réflexions menées dans le cadre de l'élaboration du PLH intercommunal et du SCOT, documents stratégiques qui auront un impact sur le développement du territoire peymeinadois et qui devront respecter les principes d'aménagement défendus par la majorité.

Ce sont également de nouveaux transferts de compétence qui seront mis en œuvre pour l'année 2017 avec le Tourisme et les Zones d'Activités Economiques. Afin d'assurer la neutralité budgétaire de ces évolutions, la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) devra procéder dans le courant 2017 à l'élaboration du rapport d'évaluation des charges et produits transférés. Suite à l'adoption de ce rapport, celui-ci devra être examiné par la majorité qualifiée des conseils municipaux des 23 communes membres de la CAPG. En conséquence, au stade du budget primitif 2017, le montant de l'attribution de compensation constituera un montant provisoire. Dans l'attente, la commune continuera à gérer ces compétences dans le cadre d'une convention de gestion.

De plus, le processus de mutualisation engagé depuis le début du mandat, qui s'est traduit par la mise en place d'un service commun pour l'informatique fin 2015 et la conclusion de groupements de commande devrait également s'amplifier. En effet, le schéma intercommunal de mutualisation 2014-2020 adopté en conseil municipal le 14 décembre 2015 devrait évoluer puisque plusieurs pistes de réflexion sont à l'étude de la CAPG et des communes membres. Elles pourraient se concrétiser en cours d'année dans les domaines suivants :

- les marchés publics avec des conseils sur les procédures de marchés publics, sur l'analyse des offres et divers appuis techniques,
- les finances pour la recherche de financements et la mise en place d'un observatoire fiscal afin d'optimiser les ressources fiscales,
- le partage et la mise en réseaux de connaissances,
- les archives,
- l'aménagement, la planification et l'urbanisme,
- le juridique,
- le parc automobile,
- l'informatique,
- l'énergie.



3.3 – La modernisation et l'adaptation des services publics

En 2017, de nombreux chantiers de modernisation de l'administration seront menés et concernent plusieurs aspects. Une nouvelle étape va être franchie avec :

- la mise en place de la saisine par voie électronique : la dynamique de simplification des démarches administrative se poursuit puisque désormais tout usager peut saisir l'administration par voie électronique, pour des demandes d'information mais aussi pour la plupart des démarches administratives.

- le transfert de nouvelles compétences aux officiers d'état civil : à compter de mars 2017, la commune de Peymeinade ne sera plus compétente pour délivrer les cartes nationales d'identité. Seules les mairies, telles que la ville de Grasse, possédant un dispositif de recueil des empreintes digitales (DR) pourront instruire les demandes, puis délivrer les cartes d'identité. En revanche, dès 2017, la ville aura une charge de travail supplémentaire avec :

- la demande de changement de prénom (ou d'adjonction, de suppression ou de modification de l'ordre des prénoms) qui se fera désormais soit auprès de la mairie du lieu de résidence, soit auprès de la mairie du lieu de naissance, en lieu et place du juge aux affaires familiales,
- la rectification des erreurs matérielles dans les actes d'état civil, en lieu et place du Procureur de la République.
- les PACS : en effet, à compter du 1^{er} novembre 2017, toute la procédure du PACS sera transférée en mairie (déclaration conjointe des partenaires, modification et dissolution de la convention de PACS, publicité et réalisation de statistiques semestrielles).

- la dématérialisation : suite à la dématérialisation de la paye en 2013, à la mise en place du PES V2 (protocole d'échange standard Helios version 2) en décembre 2014, la prochaine étape sera d'aller vers la dématérialisation complète des échanges avec la Trésorerie Municipale de Grasse (flux ressources humaines, mandats de paiement et des titres de perception). Puis, la dernière étape sera la dématérialisation des actes budgétaires programmée en 2018.

Par ailleurs, la ville s'est organisée à compter du 1^{er} janvier 2017 pour recevoir les factures sous forme électronique des grandes entreprises. En 2018, ce sont celles des entreprises de taille intermédiaire qui seront réceptionnées puis en 2019, les petites et moyennes entreprises, pour terminer en 2020 par les micro-entreprises.

- le paiement en ligne des repas cantine : aujourd'hui, les prestations sont réglés par chèque ou en espèces, ce qui contraint les parents soit à se déplacer, soit à adresser leur règlement par voie postale. Afin de faciliter les démarches des familles, la ville proposera à la rentrée de septembre 2017 la possibilité de régler les factures de cantine par internet.

Concernant la gestion du personnel municipal, après une réorganisation des services et la révision des processus et méthodes de travail entamées depuis juin 2015, la municipalité souhaite revoir l'ensemble des cycles de travail des services.

Comme le prévoit la loi, le temps de travail à la ville de Peymeinade pour tous les agents a été ramené à 1607 heures annuelles à compter du 1^{er} janvier 2017. Une seconde étape dans la révision de l'accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail est engagée tout au long du 1^{er} semestre 2017 avec l'ensemble des services municipaux.

La volonté est d'adapter le service public aux attentes des usagers par une présence plus importante des agents municipaux. Les discussions ou négociations sur le temps de travail seront l'occasion également, d'une réflexion plus globale et dynamique sur l'organisation, sur les compétences et la formation des agents et sur les conditions de travail.

Enfin, l'effort sera axé sur un moindre recours à des remplacements (ponctuels, pour congés maladie, d'été) et aux heures supplémentaires.



II – LES ELEMENTS DE CADRAGE ET LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2017 EN MATIERE DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Le projet de budget primitif 2017 sera conforme aux grandes orientations budgétaires du mandat :

- stabilité des taux d'imposition,
- gestion rigoureuse des dépenses et des recettes de fonctionnement,
- affectation des marges dégagées sur le fonctionnement pour financer un programme d'investissement soutenu.

Sans entrer dans le détail du budget 2017, il est néanmoins possible d'en dresser les grandes lignes. L'esquisse budgétaire présentée ci-après a été élaborée à partir des éléments connus au 24 janvier 2017.

Les données financières ne peuvent constituer des prévisions budgétaires définitives puisqu'elles ont vocation à être évaluées et débattues dans le cadre du processus de préparation budgétaire partagé. Elles sont indicatives d'une tendance budgétaire globale.

1/ EVOLUTION DES RECETTES, DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT ET DE L'EPARGNE

Après plusieurs années de rigueur de gestion, l'équation « baisse des dépenses de fonctionnement et amélioration des recettes de fonctionnement » est naturellement de plus en plus difficile à résoudre à périmètre constant de services rendus, au moment où, plus que jamais, l'attente des habitants se porte vers plus de services de la part de la collectivité.

Pourtant, de la maîtrise de son budget de fonctionnement dépend la capacité à investir de la ville. Or, il est difficile d'imaginer que nos recettes de fonctionnement progressent significativement. Nos dépenses de fonctionnement, quant à elles tendent mécaniquement à progresser malgré nos efforts (dépenses de personnel, contrats de maintenance, prix de l'énergie,...).

S'agissant des recettes de fonctionnement, la ville de Peymeinade dispose de très peu de marges de manœuvre. Ayant fait le choix de la stabilité fiscale pour ne pas pénaliser le pouvoir d'achat des habitants et ayant déjà mené en 2015 une révision de certains de ses tarifs, elle doit en effet s'en remettre aux dotations et concours de l'Etat dont la tendance est à la baisse.

1.1 - La poursuite de la diminution des dotations de l'Etat

Après une stabilisation en 2013, un premier recul en 2014, puis une baisse fortement accélérée en 2015 et 2016, les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales vont connaître une nouvelle diminution en 2017, bien que ralentie par rapport à 2016.

Cette baisse portera principalement sur la DGF dont le montant devrait atteindre 30,86 milliards d'euros en 2017, contre 33,22 milliards en 2016, soit une diminution de près de 2,4 milliards d'euros d'une année sur l'autre. Cette baisse s'explique en partie par la montée en puissance de la contribution au redressement des finances publiques, laquelle est prévue en hausse de +2,63 milliards d'euros par rapport à 2016.

Au vu du contenu définitif de la loi de finances, cette baisse des concours de l'Etat devrait se traduire pour la ville de Peymeinade par une nouvelle diminution significative de la DGF, estimée à ce jour à – 157 814 €.

Pour mémoire, l'évolution de la DGF perçue par la ville a été la suivante sur ces dernières années :



	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Estimation 2017 (DOB)
Montant total dotation forfaitaire (I)	922 181	921 258	919 758	912 968	856 696	699 734	543 440	385 625
Montant total dotation de péréquation (dotation de solidarité rurale (II))	67 536	65 730	65 730	72 196	74 441	78 025	83 214	83 215
Montant total DGF (I + II)	989 717	986 988	985 488	985 164	931 137	777 759	626 654	468 840
Montant de la DGF / habitant	117,85	116,68	116,46	116,01	108,88	90,63	72,88	54,53

Perte annuelle d'une année sur l'autre		-2 729	-1 500	-324	-54 027	-153 378	-151 105	-157 814
---	--	--------	--------	------	---------	----------	----------	----------

Entre 2014 et 2017, la ville aura perdu 462 297 € au titre de la DGF, soit une réduction de 50%.

Sur la période 2014-2017, c'est une perte cumulée de plus de 1,18 millions d'euros sur la part forfaitaire de notre DGF qui est prévue :

Contribution au redressement des finances publiques	2014	2015	2016	2017
au titre de 2014	59 356 €	59 356 €	59 356 €	59 356 €
au titre de 2015		159 312 €	159 312 €	159 312 €
au titre de 2016			157 815 €	157 815 €
au titre de 2017				157 815 €
Perte annuelle depuis 2014	59 356 €	218 668 €	376 483 €	534 298 €
Cumul perte de 2014 à 2017	1 188 805 €			

Outre la poursuite ralentie de la baisse de la DGF, la loi de finances pour 2017 entérine le report de la réforme de la DGF. L'entrée en vigueur éventuelle en 2018 d'une réforme globale de la DGF reste donc incertaine, étant précisé qu'il faudra attendre l'automne 2017 pour connaître les intentions en la matière du nouveau gouvernement et de la nouvelle majorité parlementaire issue des élections législatives de 2017.

Se cumule également, l'érosion constante des allocations compensatrices de fiscalité, variables d'ajustement des concours financiers de l'Etat dont la loi de finances élargit le périmètre. Pour 2017, le taux de minoration des allocations compensatrices serait de -21,5%, soit environ le double de 2016 (-11,4%).

Pour la ville de Peymeinade, les exonérations de bases de taxe d'habitation sont passées de 147 902 € en 2015 à 126 863 € en 2016 engendrant une perte de produits de 17 232 €.

Les associations d'élus s'inquiètent du coût croissant des exonérations et abattements d'impôts directs locaux pour les collectivités territoriales, mesures qui la plupart du temps sont décidées au niveau national et ne sont que partiellement compensées. Ainsi, en 2015, ceux-ci se seraient élevés à 4 milliards d'euros alors que les compensations n'ont atteint que 1,8 milliards d'euros.



1.2 – Une évolution très faible des recettes de la fiscalité ménage

L'hypothèse retenue est la stabilité des taux avec néanmoins une évolution de 0,8% du produit permettant de prendre en compte la revalorisation des bases fiscales contenue dans la loi de finances (+ 0,4 %) et une évolution physique des bases (0,4%). Cette revalorisation représente 31 500 € en 2017.

Ainsi, sans augmentation des taux communaux, le produit des contributions directes est évalué à 3 967 616,31€ contre 3 936 127 € en 2016.

Malgré la diminution des dotations de l'Etat engagée en 2014 et fortement accélérée depuis 2015, la municipalité s'est systématiquement refusée durant ces deux exercices à faire « le choix de la facilité » qui aurait consisté à absorber l'intégralité ou même la majorité des baisses des dotations de l'Etat par le biais de hausses massives de la fiscalité des ménages. Elle a ainsi absorbé prioritairement les baisses des dotations de l'Etat par des économies, dans une logique d'efforts partagés.

Toutefois, dans l'attente de la transmission des bases prévisionnelles par les services de l'Etat, le travail d'élaboration budgétaire vise à identifier encore les économies possibles afin de ne pas être contraint à décider d'une hausse des taux. A titre informatif, la compensation de la baisse de la DGF pour l'année 2017 supposerait une augmentation de la fiscalité de 4%, soit en moyenne une augmentation de 3,5% des taux.

Il faut également souligner un manque de visibilité sur l'évolution de la base de taxe d'habitation. Notifiée par les services fiscaux à hauteur de 18 954 000 €, la base réelle communiquée en novembre 2016 s'établit en réalité à 18 387 622 €, un montant également inférieur à celui de 2015 (18 683 623 €). Globalement, cette différence entre les bases prévisionnelles et les bases réelles notifiées a occasionné une perte de 66 834 € sur l'année 2016.

Il s'agit pour l'essentiel de la prorogation pour 2016 de la mesure gouvernementale d'exonération de la taxe d'habitation pour les personnes de conditions modestes, qui sera compensée partiellement en 2017 par l'Etat (estimation faite à 47 000 €).

Enfin, l'abattement de 10% sur la taxe d'habitation précédemment mis en place au niveau local en faveur des personnes handicapées sera maintenu en 2017.

1.3 – Les principaux faits marquants des autres produits

Sur les autres recettes, les prévisions sont relativement stables.

La municipalité a pour objectif de maintenir sa politique de tarification proportionnelle aux revenus pour la cantine scolaire ainsi que la gratuité de nombreux services (bibliothèque, spectacles et diverses animations pour enfants, stationnement, sorties pédestres des séniors,...).

L'attribution de compensation versée par la CAPG sera toujours de 706 784 €, dans l'attente du transfert des nouvelles compétences.

Il convient de rappeler que cette prévision n'intègre pas la prise en compte du rôle supplémentaire de taxe professionnelle de 241 418 € relatif à l'exercice 2009, perçu en 2012.

Le 20/01/2015, l'affaire a été portée devant le Tribunal Administratif de Nice, après un recours gracieux adressé au Préfet des Alpes-Maritimes le 14/10/2014 et après une réponse infructueuse de ce dernier en date du 21/11/2014. Si cette somme était effectivement prise en considération, elle générerait un rattrapage de l'ordre de 1 690 000 € au titre des années 2010 à 2016 ainsi qu'une ressource permanente de 241 500€ par an à compter de 2017.

Seules les estimations suivantes sont majorées par rapport à 2016 :



- les droits de mutation (prévu au budget 2017 : 470 000 € ; BP 2016 : 451 000 € et réalisé 563 012,96 €),
- la participation de l'Etat au recrutement de CAE-CUI et à l'organisation des élections (prévu au budget 2017 : 62 190 € ; BP 2016 : 39 029 €).

L'année 2017 sera également le premier exercice de perception de la taxe de séjour.

La combinaison de l'ensemble de ces éléments permet d'anticiper pour 2017 une baisse globale des recettes réelles de fonctionnement d'environ 9,20 %.

1.4 – Les charges brutes du personnel

Le pilotage rigoureux de la masse salariale menée depuis plusieurs années se poursuivra en 2017, tout en respectant une réelle volonté de sécuriser et d'accompagner les parcours individuels. Au stade de la préparation budgétaire, l'évolution de la masse salariale devrait évoluer de l'ordre de 147 400 €.

Plusieurs éléments de contexte national poussent conjoncturellement la masse salariale fortement à la hausse en 2017, à savoir :

- le plein effet de l'augmentation de la valeur du point d'indice de la fonction publique territoriale (+0,6% en juillet 2016 ; + 0,6% au 1er février 2017) : 39 100 €,
- la poursuite de la mise en œuvre de l'accord national des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations (PPCR) et la transformation des primes en points d'indice qui entraînent une augmentation des charges patronales : 55 400 €
- les effets du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) liés aux avancements de grade, de promotion interne et d'avancements d'échelon : 13 900 €,
- l'organisation des élections présidentielles et législatives à deux tours : 16 750 €.

Les mesures prises au niveau local sont de plusieurs ordres :

Concernant les effectifs, la prévision est établie sur 107,49 équivalent temps plein (ETP), contre 106,42 ETP en 2016, soit une variation de 1,07 ETP avec :

- le recrutement d'un agent de restauration scolaire pour l'école Saint Exupéry (+0,25 ETP) afin d'améliorer les conditions d'accueil des enfants,
- le remplacement d'une ATSEM en congés de longue durée,
- le remplacement de 6 départs à la retraite (4 ATSEM et 2 cadres intermédiaires à la DST) afin de maintenir un niveau de service de proximité.

Par ailleurs, deux chantiers d'envergure sont lancés cette année à l'initiative de la Municipalité. Le premier vise à adapter les cycles de travail des agents municipaux. C'est ainsi que le remplacement de fonctionnaires indisponibles devient exceptionnel et que les enveloppes préalablement dédiées au renfort saisonnier ou occasionnel et au paiement des heures supplémentaires se réduisent. Un effort est entrepris en 2017 avec une baisse de 10 000 €.

Le second chantier porte sur la réforme du régime indemnitaire. L'instauration courant 2017 d'un nouveau système de primes basé sur les fonctions et les résultats, permettra d'afficher des règles claires et compréhensibles pour tous, de reconnaître financièrement les compétences et l'implication individuelles et de rendre les postes plus attractifs en vue d'attirer du personnel qualifié.

Ces ajustements sur le système de primes engendrent un surcoût évalué à 20 000 €.



1.5 – Les principaux faits marquants des autres charges

Les autres dépenses de fonctionnement seront marquées par les efforts reconduits de tous les services pour tenter de les maintenir au niveau de 2016 ou de limiter au maximum leur augmentation.

Cet objectif constitue une cible ambitieuse dans la mesure où l'inflation prévisionnelle attendue est à +0,8% en 2017.

Parmi les points marquants qui impacteront l'évolution des autres charges du budget primitif 2017, peuvent être relevés :

- la stabilité de l'enveloppe globale des subventions aux associations en 2017 par rapport à 2016,
- l'augmentation de la subvention au CCAS afin de financer la mise à disposition de personnel municipal, compensée par le remboursement à la commune de ces frais de personnel,
- la poursuite du désendettement engendrant une baisse des charges financières : les intérêts de la dette sont évalués en 2017 à 158 000 €,
- une augmentation de la contribution de la ville au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (prévision établie à 50 000 € dans l'attente de la notification par la CAPG),
- une baisse de la contribution à la loi SRU estimée à 12 000 €.

A ce stade de la préparation budgétaire, une baisse de 1,43% des dépenses réelles de fonctionnement est établie de BP à BP.
--

1-6 – L'épargne brute et nette

L'épargne brute représente le solde de la section de fonctionnement, autrement dit la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Il s'agit du reliquat de ressources qui permet de financer la dette et les autres investissements. Ainsi, sur le principe, le montant de l'épargne brute doit toujours être supérieur au montant du capital de la dette car une commune ne peut s'endetter pour rembourser ses dettes.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute après remboursement de la dette : c'est ce qui permet de financer les dépenses d'équipement brut.

Ces deux soldes sont très importants : ils traduisent la bonne santé financière de la commune, car plus leur montant progresse, plus la collectivité est en capacité de financer ses investissements sans recourir à l'emprunt.

Les orientations proposées pour l'élaboration du budget 2017 et le travail en cours permettent d'envisager une épargne nette positive de 350 000 € en fin d'exercice.



Evolution du niveau d'épargne de 2008 à 2017

(données issues des comptes administratifs pour les années 2008 à 2015)

En millions d'€	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	BP 2016	2016 (*)	DOB 2017
EPARGNE BRUTE (A)	0,99	1,13	1,11	1,59	3,82	1,58	1,84	1,70	1,42	1,90	0,78
<i>Variation</i>	-18%	14%	-1%	43%	140%	-59%	17%	-8%		12%	-45%
Remboursement du capital de la dette (B)	0,58	0,55	0,52	0,44	0,44	0,50	0,43	0,53	0,55	0,55	0,43
EPARGNE NETTE (A-B)	0,41	0,57	0,60	1,16	3,38	1,08	1,40	1,16	0,87	1,36	0,35
<i>Variation</i>	-42%	40%	4%	94%	192%	-68%	30%	-17%		17%	-60%

(*) provisoire.

L'épargne nette dégagée depuis le début du mandat est largement supérieure à celle de la précédente mandature sur la même période.

De plus, le maintien d'une épargne nette positive reflète la politique responsable menée par l'équipe municipale, défendant le service public et les peymeinadois. Il permet de poursuivre le développement de la ville et de réaliser ainsi un programme d'investissement ambitieux.

2/ L'EFFORT D'INVESTISSEMENT POUR 2017

2.1 – Les dépenses d'investissement 2017 et les engagements pluriannuels envisagés

Au regard des investissements nécessaires à l'intérêt général de la commune, de notre capacité financière et de la conjoncture environnante, l'enveloppe des projets nouveaux d'investissement devrait s'établir à 3,3 millions d'euros, dont :

- 500 000 € pour la réhabilitation du centre ville comprenant la ZAC Lebon, la place du centenaire et la finalisation du déplacement de l'avenue Funel,
- 743 000 € pour des opérations de voirie et de sécurité routière,
- 350 000 € pour des acquisitions foncières,
- 273 500 € pour des travaux d'accessibilité,
- 145 000 € pour des travaux dans les écoles et les cantines,
- 150 000 € pour le lancement du concours et de la maîtrise d'œuvre de la salle de spectacle,
- 266 000 € pour l'aménagement de divers bâtiments communaux (centre technique, Mairie, bibliothèque)
- 349 000 € pour des travaux sur les réseaux d'eaux pluviales et d'éclairage public,
- 325 000 € pour le renouvellement de matériels, mobiliers et véhicules des écoles, des cantines, des équipements culturels et sportifs et des services municipaux.

En outre, le remboursement du capital de la dette s'établira à 431 300 €.

	Propositions nouvelles
Opérations d'équipement	3 300 000,00
Emprunts et dettes assimilées	435 000,00
Dépenses imprévues	240 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT PREVUES	3 975 000,00

Les opérations pluriannuelles, votées en Autorisations de Programmes/ Crédits de Paiement (AP/CP) traitent des plus gros chantiers nécessitant une budgétisation sur plusieurs années.



Les crédits de paiement seront ajustés au moment de l'adoption du budget primitif, pour les programmes d'investissement suivants :

- la rénovation du complexe sportif,
- la réhabilitation du centre ville,
- la rénovation du vieux village,
- les travaux d'accessibilité PMR.

La création de la salle de spectacle fera l'objet d'une nouvelle opération pluriannuelle soumise au vote du Conseil Municipal.

2.2 – Le financement des investissements

Il n'est envisagé aucun recours à l'emprunt. Le programme d'investissement sera financé principalement par les ressources propres de la ville et des subventions.

Le Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) devrait connaître une diminution significative par rapport aux exercices précédents, dû principalement à son niveau exceptionnellement élevé durant la phase de financement du complexe sportif du Suye.

La ville continue de percevoir en 2017 des recettes de fiscalité de l'urbanisme (taxe d'aménagement et taxe locale d'équipement) au titre des autorisations d'urbanisme délivrées.

Concernant les subventions d'investissement, il est prévu le versement d'une participation du Conseil Départemental pour la rénovation de l'école Mirabeau, le reversement par le Club de tennis de la subvention de la Fédération Française de Tennis perçue pour la rénovation des cours de tennis du complexe sportif et les participations des communes et de la CAPG au projet d'étude d'extension de la cuisine centrale Mistral.

Enfin des produits de cession de biens immobiliers sont envisagés en 2017, dont la vente du terrain du Suye à un bailleur social engagée en 2016 et inscrite en restes à réaliser, pour un montant prévisionnel maximal de 1 490 000 €.



3/ UN ENDETTEMENT DE LA VILLE AU 31 DECEMBRE 2017 MAITRISE ET SECURISE

3.1 – La poursuite du désendettement engagé depuis 2015

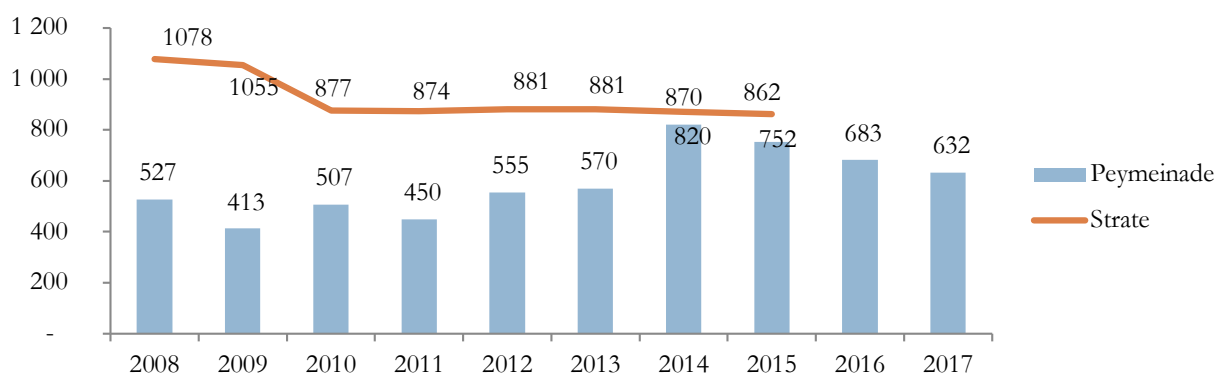
Depuis le début du mandat, la priorité a été donnée au désendettement de la ville. Cette politique s'est traduite par une réduction de l'encours de dette de la ville lequel est passé de 6,65 millions d'euros fin 2014 à 5,57 millions d'euros fin 2016.

Concernant l'année 2017, le désendettement se poursuivra avec un encours de dette qui s'établira en fin d'année à 5 151 639,75 €.

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	DOB 2017
Encours de la dette au 1/01/N en k€	4 596,75	6 651,11	6 119,46	5 573,16
Remboursement annuel du capital	-434,42	-531,64	-546,30	-427,98
Nouvel emprunt en k€	2 488,78	0,00	0,00	6,46
Encours de dette au 31/12/N en k€	6 651,11	6 119,46	5 573,16	5 151,64
Encours de dette au 31/12/N en euros par habitant	820	752	683	632
<i>Strate démographique (site collectivites-locales.gouv)</i>	870	862	ND	ND

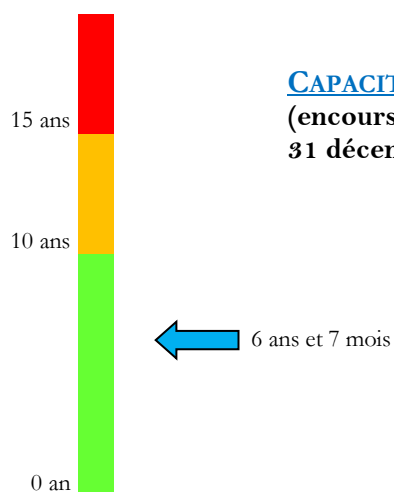
(y compris rente viagère Sourdot)

Dette par habitant depuis 2008 et moyenne de la strate (en euros)



La dette par habitant reste inférieure à la moyenne des villes de taille analogue : 632 €/habitant au 31/12/2017 (862 €/habitant constatés en moyenne dans les communes de même strate en 2015).

Concernant la capacité de désendettement de la ville (encours de dette/épargne brute) exprimée en années, et qui définit la capacité de la commune à dégager un autofinancement suffisant pour rembourser sa dette, celle-ci s'élève fin 2016 à 2 ans et 11 mois. Son niveau devrait être de 6 ans et 7 mois à la fin de l'année 2017.



CAPACITE DE DESENDETTEMENT

(encours de la dette au 31 décembre/Epargne brute)

Une capacité de désendettement supérieure à la durée des emprunts souscrits par la commune ou à la durée d'amortissement de ses équipements, soit souvent 15 ans, indique une situation de danger pour les finances communales.



3.2 – Les caractéristiques générales de la dette au 31 décembre 2017

Dette globale	5 151 639,75 €
Remboursement annuel du capital en 2017	427 982,60 €
Remboursement annuel des intérêts en 2017	166 456,04 €
Taux moyen actuariel	2,98%
Durée résiduelle moyenne	13 ans, 3 mois et 6 jours
Durée de vie moyenne	6 ans, 10 mois et 26 jours
Nombre de contrats	14
Dernière année de remboursement	2039

La durée résiduelle moyenne est la durée restant avant l'extinction totale de la dette.
La durée de vie moyenne indique la vitesse moyenne de remboursement de l'encours.

Répartition de l'encours de la dette par prêteur

Hors rente Sourdot, 13 contrats sont répartis auprès de 6 établissements prêteurs.

Prêteurs	au 31/12/2017 en euros	%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 452 150,34	47,60%
CAISSE EPARGNE ET DE PREVOYANCE COTE D'AZUR	1 563 547,41	30,35%
CREDIT AGRICOLE	533 338,00	10,35%
CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	357 267,96	6,94%
BANQUE POSTALE	150 000,05	2,91%
CARSAT	51 696,00	1,00%
SOURDOT	43 639,99	0,85%
TOTAL GENERAL	5 151 639,75	100 %

Structure de la dette au 31/12/2017

Type de dette	capital restant dû au 31/12/2017 en k€	Taux moyen	Durée de vie moyenne résiduelle	Nombre emprunt
Dette globale	5 151,64	2,980%	6 ans, 10 mois et 26 jours	14
Taux fixe	3 014,14	3,903%	4 ans, 7 mois et 26 jours	12
Taux variable	2 137,50	1,632%	10 ans et 27 jours	2

A ce jour, la structure de la dette présente toujours une part importante en taux fixe : 58,51 % des encours sont en taux fixe contre 41,49 % en taux variable. La dette est totalement sécurisée, protégeant la collectivité des fluctuations de marché, sans pour autant la fermer aux opportunités baissières des marchés.

La dette communale est classée pour 100% de son encours au stade le plus bas de la charte Gissler (1), soit le degré le plus sécurisé. Il n'y a donc aucun produit à risque sur la commune. Cette gestion raisonnée a été menée tout en conservant une performance financière tout à fait acceptable, le taux d'intérêt moyen étant à fin 2017 à 2,98 %.

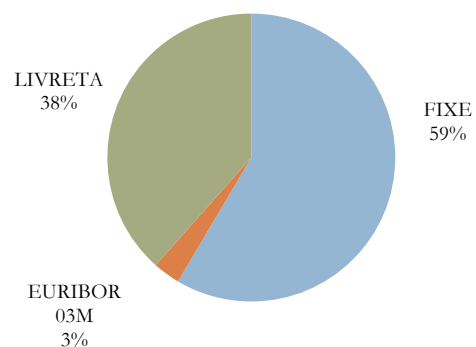
(1) La charte Gissler est une charte de bonne conduite signée fin 2009 et destinée à régir les rapports mutuels entre collectivités territoriales et établissements bancaires. Dans ce cadre, une classification des produits a été définie. La classification retient deux dimensions :

- Le risque associé à l'indice ou les indices sous-jacents (classement 1 à 5) : les indices de la zone euro comme l'Euribor sont considérés de risque minimum (risque 1) alors que les indices hors zone euro comme le Libor (taux du marché interbancaire de Londres) sont classés risque 4.
- Le risque de structure allant de A à E : les prêts à taux fixe ou à taux variables sont classés risque A. Les prêts structurés assortis d'une barrière sont classés B.



Répartition de l'encours de dette au 31/12/2017 par index

Index	Montant
FIXE	3 014 139,75
EURIBOR03M	157 500,00
LIVRETA	1 980 000,00
Total encours	5 151 639,75



Encours de dette par année au 31 décembre sans recours à de nouveaux emprunts

